

N° 16

—
SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 octobre 1972.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

portant abrogation de l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une Commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2546, 2579 et in-8° 674.

Départements d'Outre-Mer (D. O. M.). — Fonctionnaires - Ordre public.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

L'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 est abrogée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 octobre 1972.

Le Président,

Signé : Achille PERETTI.